ZOHE
Zone de secours
HAINAUT-EST

Extrait du Registre aux Délibérations
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 01 juillet 2022

Présents :
Mme. Marie-Hélène KNOOPS, Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, Présidente;
M. Pierre NAVEZ, Echevin délégué par la Bourgmestre de Thuin, M. Mahmut DOGRU, Echevin délégué par le Bourgmestre de Charleroi, Membres du Collège;
Mme. Caroline TAQUIN, Bourgmestre de Courcelles, M. Lucien BAUDUIN, Bourgmestre de Lobbes, Membres du Conseil;
M. Fabrice PIERART, Commandant de Zone;
M. Thierry GILBART, Secrétaire de zone;
Excusés :
M. Loïc D'HAEYER, Bourgmestre de Fleurus, Président;
M. Paul MAGNETTE, Bourgmestre de Charleroi, M. Mathieu PERIN, Bourgmestre de Les Bons-Villers, Mme Marie-Eve VAN LAETHEM, Bourgmestre de Thuin, M. Bruno LAMBERT, Bourgmestre de Beaumont, Membres du Collège;
M. Hugues BAYET, Bourgmestre de Farciennes, M. Yves BINON, Bourgmestre de Ham-sur-Heure/Nalinnes, M. Eddy BAYARD, Bourgmestre de Momignies, M. Jean FERSINI, Bourgmestre d'Aiseau-Presles, M. Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance, M. David LAVAUX, Bourgmestre d'Erquelinnes, M. Philippe LEJEUNE, Bourgmestre de Merbes-le-Château, Mme. Virginie GONZALEZ MOYANO, Bourgmestre d'Anderlues, M. Pascal TAVIER, Bourgmestre de Pont à Celles, M. Daniel VANDERLICK, Bourgmestre de Châtelet, M. Denis DANVOYE, Bourgmestre de Chimay, M. Gianni GALUZZO, Bourgmestre de Fontaine l'Evêque, M. Philippe BUSINE, Bourgmestre de Gerpinnes, M. Alain VANDROMME, Bourgmestre de Froidchapelle, Monsieur Hugues NEIRYNCK, Echevin délégué par la Bourgmestre de Courcelles, M. Fabrice MINSART, Echevin délégué par le Bourgmestre de Farciennes, Membres du Conseil;
M. Eric WARTEL, Comptable spécial;

Objet: Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022 - Décision.

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 86 à 99, 127 et 134 à 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2014 portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les pré-zones et les zones de secours ;

ZOHE
Zone de secours
HAINAUT-EST

Extrait du Registre aux Délibérations
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 01 juillet 2022

Vu l'arrêté royal du 14 octobre 2013 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 août 2014 relative aux dotations communales aux zones de secours ;

Vu la délibération du Conseil de zone du 26 novembre 2021 arrêtant le budget de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la Commission budgétaire ;

Considérant que le Collège est chargé d'arrêter le projet de modification budgétaire ;

Considérant la présentation du Comptable spécial en séance ;

Considérant que le montant total des adaptations de dépenses sur exercices antérieurs s'élève à 72.569,92 € ;

Considérant que ces adaptations concernent principalement :
- Les dépenses du personnel (- 12.452,88 €) ;
- Les dépenses de fonctionnement (+ 82.614,56 €) ;
- Les charges de dette (+ 2.408,24 €) ;

Considérant que les recettes à l'exercice propre doivent être augmentées de 377.974,72 € ;

Considérant que cette augmentation peut s'expliquer par :
- l'augmentation de la dotation fédérale complémentaire sur base du courrier officiel reçu du SPF Intérieur (+ 364.605,22€) ;
- l'augmentation de la dotation provinciale (10% fonds des provinces) (+ 13.369,50 €) ;

Considérant que certaines dépenses à l'exercice propre méritent d'être ajustées ;

Considérant que les dépenses de personnel diminuent de 70.943,36 €, les dépenses de fonctionnement diminuent de 12.500,00 €, les dépenses de dette augmentent de 4.500,00 € et les dépenses de transfert augmentent de 12.500,00 € ;

Considérant que les zones de secours, comme les zones de Police, ont une obligation d'équilibre au «Global » et non à l'exercice « propre » ;

Considérant que cette modification budgétaire n'a aucun impact sur les dotations communales ;

ZOHE
Zone de secours
HAINAUT-EST

Extrait du Registre aux Délibérations
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 01 juillet 2022

Considérant que plusieurs transferts de crédit ont été opérés au sein du budget extraordinaire;

Considérant que de nouveaux investissements sont projetés à hauteur de 230.000,00 € ;

Considérant que ces nouveaux investissements portent sur :
- Maintenance extraordinaire des ambulances (20.000,00 €)
- Secours techniques "inondations" (210.000,00 €);

Considérant qu'il convient d'adapter les crédits budgétaires 2022, tant en recettes qu'en dépenses, en fonction des informations d'éléments de fait ou de droit portés à notre connaissance depuis le vote du budget de l'exercice 2022 ;

Après en avoir discuté et délibéré;

A l'unanimité, Décide
Article 1 : d'arrêter comme suit la modification budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire du budget 2022 :

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	53.910.577,51	52.445.077,48	1.465.500,03
Augmentation	377.974,72	194.569,92	183.404,80
Diminution		188.443,36	188.443,36
Résultat	54.288.552,23	52.451.204,04	1.837.348,19

Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	4.676.821,53	3.009.290,80	1.667.530,73
Augmentation	3.413.502,59	440.000,00	2.973.502,59
Diminution	210.000,00	210.000,00	

ZOHE
Zone de secours
HAINAUT-EST

Extrait du Registre aux Délibérations
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 01 juillet 2022

Résultat	7.880.324,12	3.239.290,80	4.641.033,32

Article 2 : de transmettre la présente délibération :
- au Gouvernement provincial du Hainaut pour approbation
- aux communes de la zone et au comptable spécial pour information.

Par le Conseil zonal

Le Secrétaire de zone,

(s) Thierry GILBART

La Présidente,

(s) Marie-Hélène KNOOPS
Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de zone,

Thierry GILBART

La Présidente,

Marie-Hélène KNOOPS,
Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul